



RETRAITÉS ET PRÉRETRAITÉS ADHERENTS AUX CONTRATS SANTE SAFRAN : DES MODIFICATIONS SANS INFORMATION !

De manière unilatérale, sans information sur le pourquoi du comment, et pendant la période de fin d'année, des retraités ont été transférés de la mutuelle Mcdef à la mutuelle Harmonie. Seuls des retraités et préretraités sont transférés, mais pas tous. Les actifs restent Mcdef.

Aucune raison ne nous a été communiquée à cette surprenante décision prise avec les plus mauvaises manières qu'il soit.

Des personnes transférées d'office d'une mutuelle à une autre en quelques jours, sans préavis. Pour couronner le tout, on apprend que des retraités du Haillan sont transférés aussi, mais à une mutuelle différente : Ociane.

Et pour couronner le tout du tout, à la date du 9 janvier, personne, y compris la mutuelle elle-même, ne sait dire le tarif de la cotisation 2018 pour les retraités. L'autorisation de prélèvement se signe pour la nouvelle mutuelle, sans montant de cotisation !

Les infos ne sont pas données, il faut les arracher. Dans l'ère de la communication à tout va, cela fait tache. Mais il est vrai que cela n'est jamais la situation des personnels, qu'ils soient en activité ou à la retraite, qui préoccupe nos communicants.

Voilà la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui 9 janvier pour l'établissement de Saint Médard :

RETRAITÉS :

Ceux qui ont pris leur retraite jusqu'au 30 septembre 2017 :

- Considérés comme retraités Safran, ils conservent le contrat Safran mais sont transférés depuis le 1^{er} janvier 2018 à la mutuelle Harmonie (Safran ayant décidé dans les conditions que l'on sait de rompre avec la Mcdef). Les prestations restent celles du contrat Safran et évoluent comme le contrat Safran.

.../... tsvp

Ceux qui ont pris leur retraite à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- Considérés comme retraités ArianeGroup, ils conservent les prestations actuelles et restent à la Mcdef dans l'attente de la fin des négociations sur le contrat santé de l'entreprise ArianeGroup et des évolutions qui se feront tant dans les prestations que dans les cotisations.

Dans les deux cas, personne n'a pu nous communiquer à ce jour 9 janvier, le montant des cotisations retraités 2018 !

PRÉRETRAITÉS :

Ceux qui sont partis en préretraite amiante jusqu'au 30 juin 2016 :

- Ils conservent le contrat Safran mais sont transférés depuis le 1^{er} janvier 2018 à la mutuelle Harmonie (Safran ayant décidé dans les conditions que l'on sait de rompre avec la Mcdef). Les prestations et cotisations restent celles du contrat Safran et évoluent comme le contrat Safran.

Ceux qui sont partis en préretraite amiante à compter du 1^{er} juillet 2016 (création ASL) :

- Ils conservent les prestations actuelles et restent à la Mcdef dans l'attente de la fin des négociations sur le contrat santé de l'entreprise ArianeGroup et des évolutions qui se feront tant dans les prestations que dans les cotisations.

Cette info sera mise à jour si nouvelle information (ou si nécessaire de faire une correction d'information).

Upr Sud le 9 janvier 2018